



# Ecole des 4 Saisons

## Tarifs de la scolarité 2020-2021

### Pour inscrire votre (vos) enfant(s)

Nom(s) et prénom(s)

1/

2/

3/

Joindre à votre dossier d'inscription :

10 chèques (ordre La Ferme aux 4 Saisons), encaissés entre le 5 et 10 de chaque mois

1 chèque de 20 € pour adhésion (ordre La Ferme aux 4 Saisons), Adhésion libre.

Pour un nouvel inscrit en primaire, 1 chèque de 8 € encaissé en septembre 2020 (ordre La Ferme aux 4 Saisons) pour l'achat d'une paire de chaussons d'eurythmie. L'école équipera ensuite l'enfant sur son stock.

Dons libres déductibles des impôts à 66% : chèque ou prélèvement

Date :

Signature :

L'Ecole des 4 Saisons est une école associative privée hors contrat ne recevant aucune subvention de l'Education Nationale. Elle est gérée par La Ferme aux 4 Saisons, association loi 1901 à but non lucratif. L'essentiel des ressources de l'école provient des frais de scolarité versés par les familles et des dons. Les bénéfices éventuels permettent le développement de l'école (ouverture de classe, aménagement des locaux ...).

### Les frais de scolarité

Nombre d'enfants scolarisés dans l'école	Tarif A Tarif solidaire pour les familles de QF < 600 (sur justificatif CAF)	Tarif B Permet de financer le fonctionnement de base de l'école
1	307	356
2	526	576
3	746	798

Ces frais comprennent la fourniture par l'école du matériel spécifique de la pédagogie Steiner (cahiers, blocs et crayons de cire, peinture aquarelle...). La flûte en bois n'est pas incluse.

Pour les inscriptions à temps partiel au jardin d'enfants, contacter le secrétariat de l'école 04 79 36 93 05, [ecoledes4saisons.steiner@gmail.com](mailto:ecoledes4saisons.steiner@gmail.com)

**En cas de désinscription en cours d'année**, tout mois commencé est dû. Le détail des modalités de désinscription en cours d'année figure au chapitre 12 du Règlement Interne de l'école (cf dossier d'inscription)

**La participation active et bénévole des parents conditionne l'existence de l'école et permet de réduire les frais de fonctionnement.**

Elle est donc indispensable pour :

- Le ménage des locaux
- L'entretien des espaces extérieurs
- Les divers petits travaux de réparation
- La participation aux commissions.

### La solidarité à l'Ecole des 4 Saisons

**Solidarité avec les familles de plusieurs enfants**, par des tarifs dégressifs.

**Tarif solidaire** pour les familles de QF <600

**Solidarité avec les familles en situation de fragilité financière temporaire**, présentes depuis plus d'un an dans l'école, par un **Fonds de Secours Solidaire**